



juin 2014

www.lecateau.fr

Le Cateau

CONSEIL MUNICIPAL

infos

Présents : Charles BLANGIS, Jean-Paul BURLION, Françoise CAMPIN, Cyril CHAPEL, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Nadine DRUESNE, Brigitte GRENIER, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Thierry THÉBERT

Excusés (avec procurations) : André BIHANGOU, Marie-Thérèse LEMOINE, Aline MONVOISIN, Isabelle PIÉRARD, Angélique PLAQUIN

Absents : Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Carole HIBOUX, Jacques JANTI

Principales délibérations de la séance du 23 juin 2014

Réforme des rythmes scolaires - Position de la ville du Cateau-Cambrésis

La ville du Cateau-Cambrésis appliquera dès la rentrée de septembre 2014 la réforme des rythmes scolaires, imposée par le gouvernement.

Par délibération en date du 27 mars 2013, le conseil municipal avait fixé les grandes lignes de cette réforme :

- application repoussée à la rentrée 2014
- fixation de la demi journée supplémentaire au mercredi matin
- activités périscolaires en fin de journée
- fin du temps scolaire à 15h45 pour toutes les écoles.

Depuis cette délibération, un groupe de travail composé d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves et de responsables de services communaux, s'est réuni pour déterminer quelles activités pourraient être proposées aux enfants.

La mise en application de cette réforme des rythmes scolaires suppose :

- l'arrêt des activités proposées par les intervenants communaux, en temps scolaire et l'utilisation de ces intervenants pour les activités périscolaires (musique, arts plastiques, sport, orchestre à l'école, bibliothèque, ...)
- l'organisation de ces activités sur des sites communaux
- l'impossibilité de prendre en charge le transport des enfants sur chacun des sites (coûteux et difficilement gérable)

Face à la mise en application de cette réforme, la ville doit faire face à un certain nombre de contraintes :

- 34 classes concernées (4 groupes scolaires et une école maternelle indépendante)
- un taux d'encadrement de, au mieux, 1 encadrant pour 16 enfants qui limite la capacité des activités et pose des problèmes de locaux
- le fonctionnement de certains services (fermeture de la bibliothèque le lundi, agents en repos le lundi car travaillant les week-ends, ...)
- principe de responsabilité de la commune pour l'organisation des déplacements des enfants pour les activités périscolaires.

Face à ces difficultés, le comité de travail suggère de :

- maintenir les intervenants communaux dans les écoles et autoriser leurs activités durant le temps scolaire. Cela assure une égalité de traitement pour tous les enfants qui pourront bénéficier de ces activités.
- organiser des activités périscolaires de 15h45 à 16h45 (activités assurées de préférence par le corps enseignants : garderie, aide aux devoirs...), moyennant le paiement de 1 € (par jour et par enfant)
- rémunérer les enseignants volontaires sur la base des coûts horaires fixés par l'État.
- supprimer les services de garderie le matin
- adapter les horaires des ATSEM, du personnel affecté aux écoles et le service municipal de transport.

Vote : 24 voix pour - 1 abstention

Coût estimatif pour la ville : 100 000 € en année pleine

M. le Maire précise que pour toute réclamation portant sur cette réforme, il convient de saisir, soit l'inspection de l'Éducation nationale sise 11 rue du Marché aux Chevaux (Centre Socioculturel Jean-Pierre Couprie, 2^{ème} étage), soit M. le Recteur (20, rue Saint-Jacques - BP709 - 59033 Lille Cedex)

Présentation du plan communal d'économie

Dans le cadre de sa politique de réduction des déficits publics, l'État a décidé de mettre à contribution les collectivités locales au même titre que les particuliers et les entreprises.

Pour notre commune cela se traduit cette année par **une diminution des recettes de 75 000 €**.

A cela s'ajoute l'augmentation des charges engendrées par des réformes imposées (rythmes scolaires) et par la hausse de la TVA.

Dans ce contexte, le conseil municipal a décidé d'élaborer un plan d'économie permettant de poursuivre la maîtrise des dépenses communales sans remettre en cause les actions mises en place dans le cadre de notre politique sociale et familiale et en respectant l'engagement pris par l'ensemble des listes durant la campagne électorale de ne pas augmenter les impôts locaux

Le conseil municipal a ainsi décidé :

- la suppression des voeux du personnel au maire (soit 6 000 €), mais le maintien de la journée de Saint-Éloi
- la suppression du feu d'artifice de la Saint-Matthieu (soit 9 000 €), mais le maintien de celui du 14 juillet
- le gel de deux emplois aux Services techniques municipaux suite à des départs à la retraite, mais le recrutement d'un collaborateur pour l'économie locale (soit 30 000 €)
- l'optimisation de la politique des achats publics
- la diminution de la subvention au CUCS et DRE (voir aussi questions diverses)
- l'organisation de la cérémonie des beffrois d'honneur tous les 2 ans en année paire.
- la baisse des subventions aux associations (soit 6 135 €)

M. le Maire précise que la politique familiale et sociale mise en place par la ville (colis naissance, aide au permis de conduire, bourse pour les bacheliers, aide au maintien à domicile des personnes âgées...) ne sera pas affectée par ces mesures.

Vote : unanimité

Subventions traditionnelles aux associations locales

Lors du dernier conseil municipal, une commission avait été créée pour étudier les demandes de subvention des associations. Elle s'est réunie à plusieurs reprises pour réviser le montant des subventions attribuées chaque année aux associations locales.

Au vu du projet de la commission, le conseil municipal décide :

- de supprimer les subventions aux associations domiciliées à l'extérieur du Cateau ou n'ayant plus de réelle activité locale : Section locale des cheminots retraités, Maquis de Mazinghien, Société de pêche du bois de l'Abbaye, Club des cinéastes amateurs, Black Mustang Company, Danse à deux, Club Philatélique, Volley ball club catésien, Association des membres de l'ordre des palmes académiques

- de diminuer la subvention des associations suivantes, du fait de la nature de leurs actions, du bilan de leurs activités et de leur implication dans la vie locale :

- Comité des Oeuvres Sociales (-1500 € ➔ suppression de la participation de la cérémonie des voeux du personnel au maire),
- Amicale des sapeurs pompiers (-450€ ➔ abandon de la section Jeunes Sapeurs Pompiers - compétence du SDIS)
- Local Unique Colombophile (-70 €)
- Gym Union (-200 € ➔ subvention identique à Cat Gym)
- la Commanderie de la Chaude Andouille (-160 €)
- Le Cateau Expansion (-5% ➔ financement d'un emploi au service des commerçants, artisans, PME et PMI)
- Association des Coureurs de Fond (-5%)
- Harmonie municipale (-5%)
- Amis du Cinéma (-5%)
- Multiform (-5%)
- Les associations de jumelage : Les Amis de Wielsbeke, les Amis de Cave et les Amis de Westerburg (-5%)

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS LOCALES DE LOISIRS ET DE SPORTS

• Cat Gym	300€
• Gym Union	300€
• ACFC (coureurs de fond)	7125€
• Cyclo Club Catésien	350€
• Mawashi Karaté Club	200€
• Club de Tir Sportif	400€
• Badminton (Amicale laïque)	300€
• Enseignement USEP Locale	400€
• Enseignement Association Sportive Jean Rostand	400€
• Enseignement ASSU Lycée	400€
• Local Unique Colombophile*	600€
• Société de pêche « La sirène »	350€
• Sporting club catésien	12 500 €
• Cité des Jeunes - Basket-Ball	10 500 €
• Cité des Jeunes - Tennis de table	1 300€
• Tennis Club	1 000€
• Société de chasse Saint-Hubert	120€
• Amat' académy	200€
• La Castellane	1 000€
• Les Cateloux	500€
• Alliance des générations	300€
• Le Cateau Pétanque	400€
• Majorettes les étoiles d'argent	500€
• Catésis Car Club	300€
• Club 4x4	350€
• Acro Motos	200€
• Caramathon	500€
• Club Aïkido Waza	200€
• École du Dragon Rouge	1 200€
• Judo Jujitsu	1 200€
• Couprie, peintre du Nord	200€
• SHURC (club hippique)	400€
• Les Amis du cinéma	380€
• Multiform	285€
Total	44 960 €

ŒUVRES SOCIALES

• Comité des œuvres sociales	21 500€
• Centre Communal d'action sociale	100 000€
• Amicale des Sapeurs Pompiers	500€
• Harmonie Municipale	1 805€
• Association des Paralysés de France	200€
• Association des Donneurs de sang bénévoles du Cateau	400€
• Restaurants du Cœur	160€
• Association Havre	500€
• Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH)	200€
• Secours catholique	160€
• La croix bleue	120€
• Maison des Enfants	2 330€
(à cette subvention s'ajoutent les frais de personnel, les charges de fonctionnement (gaz, électricité, eau...) et les financements dans le cadre du CUCS et du DRE à hauteur de 24 000 €)	
Total	127 875 €

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

• Association des Anciens Combattants	610€
• Médaillés militaires	100€
• Entr'aide de la légion d'honneur	60€
• Union des parachutistes	100€
• Officiers de réserve	100€
• Entente des sociétés patriotiques	100€
• Sous Officiers de réserve	100€
• Anciens des forces françaises en Allemagne Autriche	100€
Total	1 270 €

DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

• Régie Marché aux bestiaux	2 500€
• Le Cateau Expansion	4 940€
• Fédération nationale des Syndicats de commerçants des marchés de France	300€
• Les Amis du groupe scolaire Herbin	100€
• Les Petits Mômes de Langevin	100€
• Les Amis de Wielsbeke	950€
• Les Amis de Cave	950€
• Les Amis des Westerburg	950€
Total	10 790 €

SOIT 184 895 € EN SUBVENTIONS ANNUELLES DE BASE.

IL FAUT ÉGALEMENT AJOUTER LES COÛTS INDUITS (CHAUFFAGE, ÉLECTRICITÉ, SURVEILLANCE PALAIS DES SPORTS ET AUTRES, ENTRETIEN PAR LE PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES, MINIBUS À DISPOSITION...)

A cela s'ajoutent les subventions déjà versées (avril 2014) :

• Zikenstock 9 000€

à noter que la subvention à l'association Zikenstock fera l'objet d'une étude spécifique en 2015

• Commune libre du Corbeau et Confrérie de la Cacoule 2 000 €

• Commanderie de la Chaude Andouille 1 500 €

► Cette révision du montant des subventions aux associations a permis de réaliser une économie de 6 135 €

Le Conseil municipal refuse dorénavant toute subvention nouvelle exceptionnelle.

Par ailleurs, ces subventions seront accordées sous réserve d'un bilan d'activité, d'un bilan financier et de la certification des comptes par le président et le trésorier, pour toute subvention supérieure à 300 €

Vote: unanimité, sauf * (23 pour - 2 abstentions)

Barème des subventions pour les associations locales participant à la fête communale

Le conseil municipal décide de récompenser les efforts consentis pour le défilé de la fête communale du 21 septembre 2014 sur le thème « les danses du monde » et d'accorder des subventions exceptionnelles aux associations qui y participeront.

- société avec char et animation sur le thème donné : 500€
- société de plus de 10 personnes à pied avec animation sur le thème donné : 250€
- société de moins de 10 personnes avec animation sur le thème donné : 100€

Vote : unanimité

Concours des maisons fleuries 2014

Le Conseil municipal décide d'allouer une somme globale de 1 200 € pour récompenser les participants du concours des maisons fleuries, organisé par la ville.

Vote : unanimité

Lancement d'une procédure de maîtrise d'oeuvre relative au projet de médiathèque municipale

Le projet de transformation de la bibliothèque municipale en médiathèque a été présenté au conseil municipal lors de la séance du 9 décembre 2013.

Le conseil municipal autorise aujourd'hui le lancement de la procédure de maîtrise d'oeuvre relative au projet de médiathèque. Sur ce projet, il y aura nécessité de lancer un concours d'architectes

Vote : unanimité

Avenants pour travaux complémentaires sur le marché de construction d'une salle polyvalente (quartier des Essarts)

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire de la salle polyvalente, des observations ont été formulées :

- Noréade demande l'aménagement de bassins d'infiltrations (surcoût financier de 39 798 €)
- L'Agence Régionale de Santé demande la pose d'un limiteur de niveau sonore (surcoût financier de 5 910 €)
- Afin de préserver la quiétude des occupants de la salle polyvalente et des résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage, une clôture occultante sera posée sur une longueur de 95m (surcoût financier de 5 301 €)

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 19 juin et a émis un avis favorable. Avis suivi par le Conseil municipal

Vote : unanimité

Création d'une commission pour la Révision du PLU

Par délibération en date du 21 octobre, il a été décidé de procéder à une révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de sa mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis.

Une commission doit être créée pour engager ces travaux de révision.

Vote : unanimité

Participation à l'acquisition d'une licence sportive

Par délibération en date des 19 mars et 9 décembre 2013, le conseil municipal a instauré une participation financière à l'acquisition d'une licence sportive pour les jeunes catésiens de 3 à 18 ans, versée sous forme d'un «complément de subvention» aux associations concernées.

Afin de faciliter le mandatement des subventions, le Trésor public demande qu'une nouvelle délibération soit prise ne mentionnant pas la notion de «complément de subvention».

Vote : unanimité

Modification des tarifs de l'École de Musique

Le conseil municipal a voté les nouveaux tarifs pour l'école municipale de musique, applicables dès la rentrée de septembre.

Notez que l'école municipale de musique compte cette année 129 inscrits.

Pour les élèves Catésiens

	Tarif mensuel
Solfège seul	
1 ^{er} inscrit	3,50 €
2 ^{ème} inscrit	3 €
à partir du 3 ^{ème} inscrit	1,50 €
Solfège + 1 instrument	
1 ^{er} inscrit	6 €
2 ^{ème} inscrit	3,50 €
à partir du 3 ^{ème} inscrit	2 €
Solfège + plusieurs instruments	
1 ^{er} inscrit	7 €
2 ^{ème} inscrit	3,70 €
à partir du 3 ^{ème} inscrit	2 €
Ensemble de djembés	1,50€
Ensemble de djembés + instruments	
1 ^{er} inscrit	6 €
2 ^{ème} inscrit	3,50 €
à partir du 3 ^{ème} inscrit	1,50 €
Location d'instrument (frais d'entretien)	1 €

Pour les élèves extérieurs

	Tarif mensuel
Cours de solfège	5 €
Cours d'instrument	5,50 €
Plusieurs instruments	8,50 €
Ensemble de djembés	2,50€
Location d'instrument (frais d'entretien)	3 €

NB : Exonération du droit d'inscription accordée aux élèves catésiens ou de l'extérieur qui font partie de l'Harmonie municipale

Vote : unanimité

Modification des tarifs de l'École d'Arts Plastiques

Le conseil municipal a voté les nouveaux tarifs pour l'école municipale d'arts plastiques, applicables dès la rentrée de septembre.

Pour les élèves Catésiens

Jusque 16 ans	GRATUIT
Au dessus de 16 ans	26 €

Pour les élèves extérieurs

Jusque 16 ans	22 €
Au dessus de 16 ans	51 €

Vote : unanimité

Questions diverses

► Contractualisation avec le Conseil général du Nord

La ville du Cateau-Cambrésis s'est engagée dans une contractualisation avec le Conseil général sur plusieurs projets.

Le Conseil général a reconnu lors de la réunion à Escaudoeuvres du 10 juin 2014 ses difficultés financières pour honorer la contractualisation et a demandé une programmation revue à la baisse avec une priorisation trisannuelle.

Ainsi, ont été supprimés : le projet de maison de santé (un projet verra cependant le jour avec le centre hospitalier du Cateau), la construction de la salle de spectacle (projet trop coûteux) et le projet de salle polyvalente (construction déjà en cours)

Restent dans le projet de contractualisation 2014-2017 (sans priorisation) :

- l'aménagement de la gare routière
- la construction et déconstruction de l'école Langevin
- les travaux de mise en sécurité du Palais des Sports
- la création de chemins de randonnée sur les VFIL (avec un remblaiement des dénivelés grâce aux terres du contournement)
- l'étude de reconversion du centre-ville
- le projet de médiathèque municipale
- la création d'un terrain de football synthétique et de vestiaires
- la rénovation de l'Hôtel de ville et du Beffroi

Sont reportées dans la contractualisation 2017-2020 :

- la création d'un pôle social
- la rénovation de l'abbatiale Saint-Martin

M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion est organisée avec les instances du Conseil général le 25 juin pour acter ces différents projets

M. le Maire précise qu'en cas de retrait du Conseil général de ces projets, ceux-ci ne pourront voir le jour.

► Motion en faveur du maintien de la ville du Cateau-Cambrésis dans la Politique de la Ville

A la faveur de la loi de 2005, la Ville du Cateau-Cambrésis est entrée pour la première fois dans la géographie de la politique de la ville, d'abord au titre du Dispositif de Réussite Éducative et ensuite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Comme tous nos indicateurs socio-économiques étaient des plus alarmants, et à la demande de M. Siméon Serge, Maire du Cateau et grâce au soutien de Mme Lécaillon, alors Sous-préfète de l'arrondissement de Cambrai, la Ville dans son ensemble a été traitée comme un « gros » quartier de 7 300 habitants et ce, grâce à l'appui de M. Borloo, Ministre de la Ville.

Avant cette date, nous n'avions jamais bénéficié des crédits réservés aux territoires en difficulté, malgré ces indicateurs.

En plus de l'obtention d'une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.), la Ville du Cateau-Cambrésis a été éligible, pour la première fois en 2013, à la fraction « cible » de la Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.), ce qui témoigne d'un appauvrissement de la collectivité.

Aujourd'hui, un nouveau projet de loi a vu le jour. **Les moyens devaient être concentrés sur les quartiers les plus en difficulté, identifiés autour d'un critère objectif et transparent : la pauvreté.**

Ont donc été retenues les zones où plus de la moitié de la population vit avec moins de 11 250 € par an, soit 60 % du revenu médian national (avec une pondération selon le niveau de vie dans l'agglomération).

Le revenu moyen par habitant et par an des Catésiens est de 8 476 €. Nous répondons donc de plein droit à ce critère d'éligibilité !

Alors pourquoi devrions-nous sortir ?

D'autant que le Cambrésis connaît une situation socio-économique dégradée par rapport aux moyennes nationales. Les indicateurs de précarité au Cateau-Cambrésis sont alarmants, ce qui est le reflet d'une situation intolérable.

La situation sanitaire au Cateau est préoccupante (taux de grossesse précoce supérieur à la moyenne nationale, problèmes d'addictions, tant au niveau de la consommation d'alcool que de substances illicites engendrant des problèmes de violences intrafamiliales, etc...)

A cette situation déjà inquiétante, il faut ajouter un taux de chômage non négligeable, et des habitants qui souffrent de problèmes de mobilité, facteur d'exclusion sociale.

Quant à l'éducation, les jeunes quittent de plus en plus tôt le système scolaire sans aucun diplôme, le décrochage scolaire est important.

Ce constat alarmant démontre toute la nécessité pour notre ville de rester éligible aux différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville.

Dans un courrier adressé à l'ancien Ministre de la Ville François Lamy, en septembre dernier, nous demandions, au nom des habitants du Cambrésis, que l'État prenne conscience de notre situation et qu'il ne recule pas devant sa responsabilité d'aider les territoires en difficulté afin que nous ne soyons pas les « laissés pour compte de la République. »

Aujourd'hui, notre requête n'a malheureusement pas été entendue et nous sortons, purement et simplement, de la Politique de la Ville... Sans en comprendre les raisons, **aucun critère** ne justifie cette sortie, pas même celui d'être une ville de moins de 10 000 habitants (quid du Quesnoy, 6000 habitants, mais désormais éligible à la Politique de la Ville ?)

En février 2014, une délégation du Cambrésis (Monsieur le Maire de Cambrai, le Maire adjoint de Caudry et Madame Piérard, Première Adjointe au Maire du Cateau-Cis) a été reçue au Ministère de la Ville et y a rencontré le Chef de cabinet du Ministre et le Délégué-Territoires.

Toutes les assurances de maintien dans le dispositif ont été données pour le Cateau-Cis. En effet, ils avaient entre les mains les dossiers pouvant justifier de manière quasi certaine notre maintien dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville. Sans l'ombre d'un doute de leur part !

Nous souhaitons interpeller Madame la Ministre Najat Vallaud Belkacem, en charge de la Politique de la Ville, pour connaître les raisons de notre exclusion d'un système qui a fait toutes ses preuves et dont l'arrêt brutal aurait de dramatiques conséquences pour notre ville.

Les critères qui prévalaient en février dernier auraient-ils changé ?

Si tous les quartiers ont vocation à sortir de ces dispositifs, notre ville n'y est cependant pas prête.

Elle ne peut de toute façon pas prendre le relais de l'État pour financer seule toutes les actions mises en place avec une efficacité reconnue de tous sur la ville du Cateau.

Pour rappel :

Concernant le Dispositif de Réussite Éducative :

Depuis 2005, la participation financière de l'État s'élève à 870 825 €, celle de la Ville, via la Caisse des Écoles, à 364 632 €.

Concernant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

Depuis 2007, la participation financière de l'État s'élève à 399 750 €, celle de la Ville à 426 944 €.

La Politique de la Ville nous rendait éligible à d'autres financements (Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance, financements de l'Agence Régionale de Santé, D.D.C.S., D.I.R.E.C.C.T.E. etc...) auxquels nous ne pourrions désormais plus prétendre. Le montant reçu de l'État s'élevait à 71 340 euros depuis quelques années.

Pour résumer, les aides obtenues de l'État depuis notre entrée en Politique de la Ville s'élèvent à 1 341 915 euros... auxquelles nous ne pourrions plus prétendre.

L'État peut-il s'autoriser à nous infliger la double peine : constater nos difficultés sociales et refuser de nous aider ? Et ce, malgré ses engagements.

Suite à l'article de presse du mardi 17 Juin 2014, Monsieur le Maire a reçu le soutien de :

- Madame Bataille, Sénatrice du Nord,
- Monsieur Legendre, Sénateur du Nord
- Monsieur Villain, Député
- de la part de nombreux élus,
- et de Monsieur Coulon par voie de presse.

Par ailleurs , en accord avec Monsieur le Sous-Préfet, une réunion sera organisée avec le nouveau Préfet Délégué à la Ville pour tenter de sauver le Dispositif de Réussite Éducative (DRE).

Une pétition pourrait également être lancée pour recueillir l'appui de la population et des manifestations pourront être organisées à la rentrée, à la demande des élus.

Vote : unanimité

► **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

M. André LAIGNEL, Premier Vice-Président délégué de l'Association des Maires de France (AMF) et M. Jacques PÉLISSARD, Président de l'AMF, sollicitent le soutien des 36 000 communes de France quant à l'action engagée par l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations d'État.

Le conseil municipal décide de soutenir la motion proposée par l'AMF :

“ Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit **une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.**

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune du Cateau-Cambrésis rappelle que les collectivités de proximité que sont **les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :**

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune du Cateau-Cambrésis estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune du Cateau-Cambrésis soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.”

Vote : unanimité